



## perte d'acompte suite à la rupture du contrat de gerance

Par Pie, le 19/05/2009 à 11:19

Bonjour,

Pour l'organisation de mon mariage en octobre 2009, j'ai réservé une prestation dans un restaurant. J'ai signé un devis en juin 2009 et versé un acompte à la signature.

Le restaurant, propriété d'un grand théâtre parisien, est en gerance.

Fin mars le gérant a disparu en me laissant sans nouvelle, avec une prestation qui visiblement ne sera pas assurée et un acompte belle et bien débité.

Le théâtre a déposé plainte pour rupture de contrat de gerance contre le gérant. (Infos sur le restaurant: SARL code NAF 5610A).

Un nouveau gérant a été désigné et a repris le restaurant mais nous assure que son contrat de gerance stipule qu'il n'est pas responsable des impayés passés.

Comment puis-je faire pour retrouver mon acompte? A qui dois-je m'adresser (l'ancien gérant - qui a disparu-, le nouveau gérant ou le propriétaire) ?

D'avance, je vous remercie.